

## Conditions générales de vente

### COMPTAGEST Formation :

- est un organisme privé de formation professionnelle, spécialisé notamment dans les métiers de la gestion (comptabilité, gestion commerciale, gestion financière), la fiscalité d'entreprise et l'entrepreneuriat.
- conçoit, élabore et dispense des formations interentreprises et intra-entreprises, à LE PONTET et sur l'ensemble du territoire national.
- son siège social est fixé au 19bis, avenue Guillaume de Fargis, Les Jardins de Fargues, à LE PONTET (84130)
- Siret : 447 867 508 00023
- organisme enregistré sous le n°93.84.02582.84 auprès du Préfet de Région P.A.C.A (ce numéro ne vaut pas agrément de l'Etat).

### DESIGNATION

Dans les paragraphes qui suivent, il est convenu de désigner par :

- **client** : toute personne physique ou morale qui s'inscrit ou passe commande d'une formation auprès de **COMPTAGEST Formation**.
- **stagiaire** : la personne physique qui participe à une formation.
- **formations interentreprises** : les formations proposées par **COMPTAGEST Formation** et qui regroupent des stagiaires issues de différentes structures.
- **formations intra-entreprises** : les formations conçues sur mesure par **COMPTAGEST Formation** pour le compte d'un client ou d'un groupe de clients.
- **CGV** : les conditions générales de vente, détaillées ci-dessous.
- **OPCA** : les organismes paritaires collecteurs agréés chargés de collecter et gérer l'effort de formation des entreprises.

### Objet

Les conditions générales de vente ci-après définies s'appliquent à toutes nos prestations de formation pour le compte d'un client ; elles excluent toute application des conditions d'achat de nos cocontractants. Les commandes de nos clients impliquent l'acceptation sans réserve par l'acheteur et son adhésion pleine et entière aux présentes conditions générales de vente.

## Procédure d'inscription

La transmission à COMPTAGEST Formation d'une demande d'inscription à une formation implique l'acceptation sans réserve des présentes conditions générales de vente par le client.

### Bulletin d'inscription

Chaque inscription n'est confirmée qu'à réception par la Société **COMPTAGEST Formation** du document libellé « *bulletin d'inscription* », accompagné soit du chèque d'acompte ou d'une copie de l'ordre de virement dudit acompte, soit des documents tenant lieu de prise en charge et subrogation de l'action de formation par l'OPCA.

Les demandes d'inscriptions sont à adresser :

- par email à l'adresse suivante : [comptagest84@wanadoo.fr](mailto:comptagest84@wanadoo.fr) ;
- ou par courrier postal au siège social de la Société COMPTAGEST Formation : 19bis avenue Guillaume de Fargis à LE PONTET (84130).

### Subrogation

Dans l'hypothèse où le client souhaite demander à l'OPCA concerné une subrogation de paiement au profit de **COMPTAGEST Formation**, il lui appartient :

- de solliciter auprès de l'OPCA la demande prise en charge et la subrogation de paiement avant le début de la formation et dans le respect des délais imposés par l'OPCA,
- d'en informer **COMPTAGEST Formation** par email ou courrier postal au plus tard lors de l'inscription,
- de l'indiquer pour mémoire sur le bulletin d'inscription,
- et de s'assurer enfin, du parfait paiement de la prestation de formation par l'OPCA.

Dans l'hypothèse d'une prise en charge partielle de l'action de formation, la quote-part non prise en charge sera facturée au client par **COMPTAGEST Formation**.

### Convention ou contrat de formation

A réception du bulletin d'inscription, **COMPTAGEST Formation** établit dans les meilleurs délais une convention ou un contrat de formation, qu'il transmet au client pour signature.

Le client s'engage à retourner dès réception à **COMPTAGEST Formation** un exemplaire de la convention ou du contrat de formation dûment signé.

## Tarifs

La société **COMPTAGEST Formation** est assujettie et soumise à la TVA.

Les tarifs des prestations s'entendent hors taxes, la TVA s'appliquant notamment en sus. Ces tarifs peuvent être modifiés à tout moment et, par exemple, en cas de changement des données fiscales ou économiques.

## Règlement

Les prestations sont payables dans les conditions suivantes :

- 30 % à titre d'acompte à l'inscription, excepté dans l'hypothèse d'une subrogation de paiement comme indiquée ci-dessus ;

- et le solde au comptant à l'issue de la formation sur présentation de la facture ;
- en cas de formation d'une durée supérieure à 5 jours, des facturations intermédiaires peuvent être engagées.
- aucun escompte pour paiement anticipé ;
- tout paiement différé entraîne :
  - ✓ l'application d'une pénalité de 3 fois le taux d'intérêt légal (Loi de modernisation de l'économie n°2008-776 du 4 août 2008) ;
  - ✓ ainsi qu'une pénalité forfaitaire de 40 € (Loi 2012-387 du 22 mars 2012 ; décret 2012-1115 du 2 octobre 2012).
- si lors d'une précédente commande, l'acheteur s'est soustrait à l'une de ses obligations (défaut ou retard de règlement notamment), un refus de vente pourra lui être opposé à moins que cet acheteur ne fournisse des garanties satisfaisantes ou un paiement comptant.

### Débit ou abandon

- Du fait de l'entreprise : en cas de débit par l'entreprise, confirmé par courrier postal, courrier électronique, ou télécopie à moins de 10 jours francs avant le début de l'action mentionnée à l'article 1, ou d'abandon en cours de formation par un ou plusieurs stagiaires, l'organisme retiendra sur le coût total, les sommes qu'il aura réellement dépensées ou engagées pour la réalisation de ladite action.
- Du fait de COMPTAGEST Formation : COMPTAGEST Formation se réserve la possibilité, en cas d'insuffisance de participants, d'annuler la prestation jusqu'à 5 jours de la date prévue de déroulement de la formation, sans qu'aucune pénalité de rupture ou de compensation ne soit due entre les parties pour ce motif. COMPTAGEST formation informe le client à cet effet et lui communique la date à laquelle le démarrage de la formation est reporté ; cependant, faute de possibilité de report de la formation à une date ultérieure et de réalisation totale de la formation, COMPTAGEST Formation procédera au remboursement des sommes éventuellement versées par le Client.

### Horaires - accueil

La durée quotidienne des formations est fixée à sept heures.

Sauf indication contraire portée sur la convocation, les formations se déroulent de 08 h 45 à 12 h 15 et de 13 h 15 à 16 h 45 avec une pause en milieu de chaque demi-journée.

Les locaux de COMPTAGEST Formation accueillent les **Stagiaires** de 08 h 30 à 17 h 00.

### Loi et attribution de compétence

Si une contestation ou un différend ne peuvent être réglés à l'amiable, le tribunal d'Avignon sera seul compétent pour régler le litige.